

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02249

Numéro SIREN : 884 262 056

Nom ou dénomination : 2 D.CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/016005

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		2D CONSTRUCTION		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		370 RTE DE FRONTON		31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS		
SIRET		8 8 4 2 6 2 0 5 6 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 9		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	98 305	070	98 305
		Autres * (3)	072	11 431	074	11 431
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	32 332	086	32 332	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
Total II	096	142 068	098	142 068		
Total général (I + II)		110	142 068	112	142 068	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131			132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		65 045	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		66 045		
Provisions pour risques et charges						
Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		25 665	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	15 788		50 359	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		76 023		
Total général (I + II + III)			180		142 068	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 2D CONSTRUCTION

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	
		Autres	
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières		
		Total I	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	Clients et comptes rattachés	98 305
		Autres	11 431
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		32 332
Charges constatées d'avance			
		Total II	142 068
		Total général (I + II)	142 068
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		65 045
	Provisions réglementées		
		Total I	66 045
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		25 665
	Autres dettes		50 359
Produits constatés d'avance			
		Total III	76 023
		Total général (I + II + III)	142 068

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2D CONSTRUCTION		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215	214	
		Services *	intracommunautaires	217		384 985
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230		209
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	385 194	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		19 097
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier : 12.232 - immobilier)			242		277 538
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		4 249
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		610
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	101	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	301 595	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	83 600	
Produits financiers (III)	280			294		
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	150	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	18 405	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	65 045	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	65 045 314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		18 405
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		330		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	83 450 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	83 450 372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 2D CONSTRUCTION

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	384 985	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	209	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	385 194	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	19 097	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	277 538	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel	4 249	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	610	
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	101	
	Total des charges d'exploitation (II)	301 595	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		83 600	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	150	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	18 405	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		65 045	

I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490		492		494		496	
II		AMORTISSEMENTS		Augmentations . dotations		Diminutions amortissements afférents		Montant des amortissements	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		de l'exercice		aux éléments sortis de l'actif et reprises		à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2D CONSTRUCTION				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612		614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622		624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642		644	646	
	Sur comptes clients	650	652		654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664	666	
TOTAL		680	682		684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial		681	683				
Autres Immobilisations Incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710	715	2			
Constructions		720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5			
Matériel de transport		750	755	6			
Autres immobilisations corporelles		760	765	7			
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (l de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2D CONSTRUCTION		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : 03/06/2020		et clos le : 31/12/2021		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>9</td></tr></table>		1	9
1	9						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		384 985			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105					
		TOTAL 1		106 384 985			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		209			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143					
Subventions d'exploitation reçues		113					
Variation positive des stocks		111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116					
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153					
		TOTAL 2		144 209			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats		121		19 097			
Variation négative des stocks		145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		262 867			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		101			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150					
		TOTAL 3		152 282 064			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137 103 130			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		103 130			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		384 985			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026		Effectifs au sens de la CVAE *			
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CG)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	SIREN	8 8 4 2 6 2 0 5 6
Dénomination de l'entreprise	2D CONSTRUCTION		
Adresse (voie)	370 RTE DE FRONTON		
Code postal	3 1 6 2 0	Ville	CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	%	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	%	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	%	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune		Pays

Forme juridique	Dénomination	%	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie		
Code postal	Commune		Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	%	Nb de parts ou actions
	Nom marital			
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie		
Code postal	Commune			Pays

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	%	Nb de parts ou actions
	Nom marital			
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :	N°	Voie		
Code postal	Commune			Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1 SIREN 8 8 4 2 6 2 0 5 6

Dénomination de l'entreprise 2D CONSTRUCTION

Adresse (voie) 370 RTE DE FRONTON

Code postal 3 1 6 2 0 Ville CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

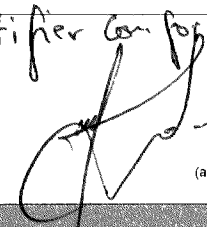
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2023

certifier conforme


Exercice ouvert le		03/06/2020		et clos le		31/12/2021		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
SAS DERRALI 2D CONSTRUCTION SIRET 8 8 4 2 6 2 0 5 6 0 0 0 1 0						Mél :					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
370 RTE DE FRONTON 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées						Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre...			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				45 290		Déficit			
		Bénéfice imposable à 15 %		38 160		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		<input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		<input type="checkbox"/>					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		<input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		<input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs		<input type="checkbox"/>	
				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		<input type="checkbox"/>					
Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse					
						N°					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse					
						N°					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
Tél:						Tél:					
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date:		Lieu:			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire: M		DERRALI		président	
Signature :											
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :									

2 D CONSTRUCTION
SASU
Au capital de 1 000 €
Siège social : 370 Route de Fronton Villa 7
31620 Castelnau d'Estretfonds
Siret : 884262056
RCS Toulouse

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 19 juin 2022

L'an deux mille vingt deux,
le 19 juin, à dix huit heures,

L'actionnaire la SASU 2 D CONSTRUCTION, Société par actions unipersonnelle, au capital de 10000 €, divisé en 1000 actions de 10 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, 370 Route de Fronton Villa 7 31620 Castelnau d'Estrétefonds sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par l' actionnaire présent entrant en séance.

Est présent :

Monsieur DERBALI Jamel
Seul actionnaire de la Société et représentant en tant que tel la totalité des actions composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRES DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos, le 31/12/2020 et quitus de la présidence.
- Affectation du résultat.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

La feuille de présence,
L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021
Le rapport de gestion établi par la présidence

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que l'exercice présente un bénéfice de 65045 € et décide, d'affecter ce résultat soit 65045 € au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

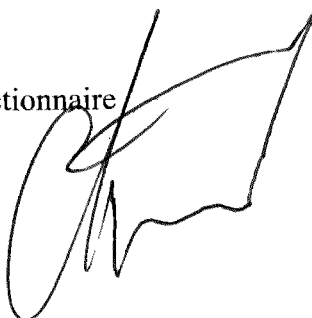
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes les formalités de droit

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

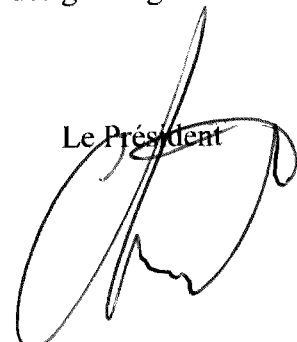
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été désigné le gérant.

L'Actionnaire



Le Président



2 D CONSTRUCTION
SASU
Au capital de 1 0000 €
Siège social : 370 Route de Fronton Villa 7
31620 Castelnau d'Estretfonds
Siret : 884262056
RCS Toulouse

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

Je soussigné Monsieur DERBALI Jamel , agissant en qualité de président de la SASU 2 D CONSTRUCTION représentant légal, a en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de la société au cours de l'exercice.

Durant le 1er exercice clos, le 31 décembre 2021, l'activité de la société a connu un chiffre d'affaires de 385194 €.

Les perspectives 2022 s'annoncent bonnes en raison des chantiers à venir, ainsi que de la rentabilité de la société.

RESULTAT D'AFFECTION

Examen des comptes et résultat :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 385194 €,

Le poste autres achats et charges externes s'élèvent à 277538 € en 2021.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 4859 €, pour l'exercice 2021

L'effectif s'élève au chef d'entreprise.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 301595 € entraînant un résultat d'exploitation positif de 83600 €.

Après prise en compte des éléments exceptionnels, des charges financières et de l'IS, le résultat fiscal s'est élevé à 65045 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et font apparaître un bénéfice de 65045 €
Nous décidons d'affecter les 65045 € de résultat au compte « report à nouveau »

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 66045 €

Rémunération du Gérant

La rémunération versée au président s'est élevée à 0 €.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui soumises à votre vote

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Conventions visées à l'article L 223.19 du code du commerce.

Le représentant Légal

